

EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique)

Les enseignants EMALA interviennent dans les écoles pour aider les enseignants dans la conduite de leurs différents projets et apporter une documentation nécessaire et utile dans les classes.

Si les fonctions documentation et prêt de matériel existent toujours, les interventions de l'animateur ont évolué au fil des ans. Il a dorénavant essentiellement une fonction d'impulsion, de proposition et d'animation pédagogique pour la plupart axés autour de l'utilisation de l'outil informatique.

4 postes EMALA existent actuellement sur le département.

Animateur TICE (Techniques de l'Information et de la Communication à l'Ecole)

3 animateurs TICE dans le Cantal.

Leurs missions :

- conseil, déploiement des outils numériques et suivi dans les écoles.
- formation des enseignants aux nouvelles technologies
- interventions pédagogiques dans les classes

Conseiller pédagogique

=> Il assure l'assistance et le suivi des enseignants débutants.

=> Il est chargé d'une grande partie de la formation continue des enseignants, de la mise en place et du suivi des projets dans les classes.

6 catégories de conseillers pédagogiques existent dans le département : 5 sont

généralistes, 5 pour l'éducation physique et sportive, 2 pour l'éducation musicale, 2 pour les arts plastiques, 1 pour les langues vivantes, 1 pour la littérature.

CPIE

(Muséum des volcans)

La mission de l'enseignant mis à disposition auprès du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne est une mission pédagogique directe auprès des classes du département ainsi que des classes extérieures, en séjour scolaire.

Environ 160 interventions sont effectuées chaque année auprès des scolaires dont 120 pour les classes du département.

Les interventions se déroulent en classe ou sur le terrain. Elaborées en relation avec les programmes scolaires, ces animations associent des apports de connaissance sur les problématiques environnementales et des apports éducatifs à l'égard de l'environnement.

PEP

(animateur classe découverte)

La mission de l'enseignant affecté sur le poste des PEP est l'encadrement des séjours d'hiver au centre de Saint Urcize et des classes de mer à la Tranche sur mer.

Les projets sont élaborés en relation avec les programmes scolaires des différents cycles.

L'encadrement pédagogique lors des séjours de découverte est conçu en lien avec les enseignants des classes concernées.



LES ENSEIGNANTS HORS LA CLASSE **DANS LE CANTAL**

Le Président de la République s'est engagé, en juin dernier, lors d'un déplacement en Lozère, à ce qu'il n'y ait pas de baisse du nombre de classes en 2012. Pour autant, il n'est pas revenu sur le volume des 14 000 suppressions de postes dans l'Education Nationale. Equation impossible? Non.

De massives suppressions de postes d'enseignants dits « hors la classe » sont envisagées afin de poursuivre la politique aveugle du gouvernement du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Alors? La suppression d'une grande partie de ces postes d'enseignants « hors la classe » aura-t-elle un impact sur le bon fonctionnement de l'école publique? Nous en sommes convaincus.

QUI SONT-ILS ?

QUEL EST LEUR ROLE ?

EN QUOI LEUR ACTION EST INDISPENSABLE ?

Les enseignants RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)

Les réseaux d'aide sont en théorie au nombre de 10 dans le Cantal, mais dans le nord Cantal, le secteur de Riomès Montagnes a été partagé entre les RASED Mauriac et Murat, et **seuls 2 RASED sont complets**.

Il y a actuellement **9 Psychologues scolaires, 2 maîtres G et 27 maîtres E**. Ils interviennent auprès des élèves en difficulté de la maternelle au CM2.

Le psychologue scolaire

C'est un enseignant diplômé.

Ses missions :

- => Les actions en faveur des enfants en difficulté scolaire ou personnelle.
- => Rôle de communication médiateur famille/école.
- => Participation à l'intégration des élèves handicapés dans l'école et évaluation pour l'orientation vers les classes et établissements spécialisés des élèves en grave difficultés
- => Liaisons avec les organismes et instances extérieurs à l'école (SESSAD, MDPH, Equipe de suivi de scolarisation ...).

L'enseignant spécialisé option G

Ses missions :

- => Ajuster progressivement des conduites émotionnelles, corporelles et intellectuelles.
- => Rendre efficaces les différents apprentissages et activités proposées par l'école.

=> Restaurer chez l'enfant le désir d'apprendre et l'estime de soi

Il assure la mise en place de l'aide, projet spécifique à chaque enfant, les rencontres avec les partenaires. Il propose le projet d'aide et ses modalités, il règle les moyens d'évaluation.

- La conduite du travail rééducatif
- La régularisation de l'aide (il confronte les observations et les avis afin de continuer, ajuster, modifier ou arrêter l'aide.)

L'enseignant spécialisé option E

Son intervention est de l'ordre de la remédiation pédagogique. Il a pour objectif d'améliorer la capacité de l'élève à :

- Dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses apprentissages
- Maîtriser ses méthodes et techniques de travail
- Prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite

Il travaille dans un local scolaire réservé et ponctuellement, en accord avec les enseignants, au sein de classe.

L'enseignant référent

C'est un enseignant spécialisé chargé du suivi des élèves handicapés scolarisés de la maternelle au lycée. Tous les élèves reconnus handicapés bénéficient de ce suivi.

Il est chargé de

=> l'établissement des coordinations et collaborations nécessaires entre tous les professionnels qui interviennent auprès des élèves handicapés et de leurs familles.

=> organiser et conduire les équipes de suivi de la scolarisation à l'origine des projets personnalisés de scolarisation. Ces enseignants sont au nombre de 4 dans le département

MDPH

(Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Le conseiller référent à la MDPH

=> assure des missions d'accueil, d'échange, d'information et de recueil des demandes de compensation de la famille de l'enfant porteur de handicap.

=> participe au dispositif d'évaluation de la situation de la personne handicapée, et à l'élaboration du plan personnalisé de compensation et du projet personnalisé de scolarisation des enfants handicapés et scolarisés.

=> travaille en partenariat avec les enseignants référents, avec les professionnels et les structures d'accueil.

CDOEASD

(Commission Départementale d'O-rientation vers les Enseignements Adaptés du 2nd Degré)

=> La CDOEASD examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers des enseignements adaptés (SEGPA ou EREA) a été transmise.

=> Le conseiller CDOEASD intervient dans le recrutement des personnels pour l'aide aux enfants en situation de handicap (AVS), gère leur planning et leur formation.

Remplaçants

Au nombre de 44 dans notre département, ils assurent le remplacement des enseignants absents pour congés maladie, maternité, paternité ou autorisations d'absences diverses.

Le nombre de remplaçants a fortement chuté ces dernières années et, aujourd'hui, de nombreux remplacements ne peuvent être assurés dans les écoles.

TMFC

(Titulaire Mobile Formation Continue)

Au nombre de 9 sur le département, ils remplacent les collègues qui partent en stages de formation continue.

Les stages de formation continue étant de plus en plus rares, les collègues TMFC, sont de plus en plus souvent envoyés sur des remplacements de congés maladie.

Occitan

1 animateur chargé de sensibiliser et initier les élèves de la petite section au CM2 à la langue occitane.

Faute de moyens suffisants il intervient essentiellement sur les écoles de l'arrondissement d'Aurillac.